

ciation de l'Adoration Perpétuelle du Très Saint Sacrement " fondée récemment dans la nouvelle église des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, ainsi que les conditions à observer pour faire partie de cette Société eucharistique.

Tout le diocèse est appelé à entrer dans cette organisation dont le centre sera le Sanctuaire qu'on vient d'élever à Québec auprès du monastère des filles de Saint François d'Assise, sous le Vocable de Saint Antoine de Padoue, pour l'exposition permanente du Saint Sacrement.

Chacun, soit parmi le clergé soit parmi les simples fidèles, peut se faire inscrire au Bureau central de l'Œuvre. Quant aux sociétés eucharistiques, déjà établies ou qui pourront s'établir dans les paroisses, dans les séminaires, collèges, communautés religieuses, couvents ou maisons d'éducation de toutes sortes, elles peuvent être affiliées à l'" Association " et participer à toutes les faveurs spirituelles dont elle dispose, pourvu que les noms des membres de ces sociétés soient également transmis au Bureau central et qu'on observe les autres points du Règlement.

Il est facile de prévoir les résultats spirituels immenses qui découleront nécessairement de cette organisation. Le Sanctuaire de Saint Antoine de Padoue, grâce à sa destination spéciale, va devenir, en peu de temps, un centre très important de piété. Nous saluons avec bonheur l'œuvre excellente qu'il est appelé à faire dans le diocèse tout entier (1).

Extrait de la circulaire de Mgr l'Archevêque
du 1er septembre 1898

A plusieurs reprises déjà je vous ai entretenus du nouveau Sanctuaire dédié à Saint Antoine de Padoue, construit sur les hauteurs mêmes de notre ville épiscopale, Sanctuaire qui est l'église conventuelle des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie et dans lequel ces dignes filles du Grand Patriarche d'Assise feront constamment, comme œuvre diocésaine, l'Adoration du Très Saint Sacrement exposé. Grâce à la piété et à la charité des fidèles, grâce surtout au zèle infatigable du Très Révérend Père Frédéric, qui, à ma demande, a bien voulu se consacrer à cette œuvre et qui reçoit dans toutes les paroisses

(1) On trouve chez les Sœurs Franciscaines, 180 Grande Allée, une petite brochure renfermant le Règlement de l'Association et le Sommaire des Indulgences—
Prix, 5 cts l'exemplaire, 35 cts la douzaine, \$2.00 le cent.